

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

CULTURE

**17 / 22\_017 - ASSOCIATIONS ACT'AL, ARTE TANGO ALBI, CHRISTOPHE MOUCHEREL, DENSITÉ, ESTUDIANTINA ALBIGEOISE, FLAMENCO POUR TOUS, LA COURTE ÉCHELLE ET TERRE DE LIVRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2022**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD  
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

CULTURE

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022



ID : 081-218100048-20220321-22\_017-DE

**17 / 22\_017 - ASSOCIATIONS ACT'AL, ARTE TANGO ALBI, CHRISTOPHE MOUCHEREL, DENSITE, ESTUDIANTINA ALBIGEOISE, FLAMENCO POUR TOUS, LA COURTE ÉCHELLE ET TERRE DE LIVRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2022**

référence(s) :

Commission attractivité du 8 mars 2022

### **Service pilote : Culture**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

### **Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,**

La centaine d'associations et de structures culturelles de la ville d'Albi forme un tissu dense et varié qui participe à la politique culturelle de celle-ci. Par leur nombre et leur diversité, ces associations contribuent à la cohésion sociale et à l'irrigation culturelle de la cité.

La ville d'Albi soutient nombre de ces structures de diverses manières : aide financière annuelle au fonctionnement, mise à disposition de lieux adaptés pour héberger le siège de certaines d'entre elles, accès à des espaces d'exposition et de diffusion en centre-ville (Théâtre des lices, Grand théâtre, Athanor...) ou dans les diverses maisons de quartiers.

Outre ces accompagnements, la ville d'Albi entend aussi apporter un soutien aux projets portés par ces associations dès lors qu'ils contribuent au développement de sa politique culturelle. Celle-ci entend faire de la Culture un levier de cohésion sociale en favorisant l'épanouissement culturel de chacun et en faire un outil essentiel à la construction de la Ville de demain qui se voudra singulière et ouverte.

Considérant que les projets présentés par les associations Act'al, Arte Tango Albi, Christophe Mouchérel, Densité, Estudiantina Albigeoise, Flamenco pour Tous, La courte échelle et Terre de Livres contribuent à la politique culturelle de la ville,

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier aux associations suivantes pour leur permettre de conduire les projets ci-après présentés :

#### **Association Act'al**

L'association culturelle de tendance alternative (Act'al) intervient dans le champ de la création, la diffusion de spectacles, la formation théâtrale ainsi que l'improvisation. C'est l'un des rares acteurs culturels albigeois à proposer une offre artistique autour de ce thème.

Cette année, l'association propose une nouvelle édition des Rencontres Improvisées sur deux temps forts, le premier du 13 au 20 mars et le second au mois de novembre selon des dates qui restent encore à préciser. Le projet artistique d'improvisation s'inspire d'écrits évoquant monuments, quartiers ou personnages de la ville d'Albi, et devient le point de rencontre entre danse, musique et lumière tout en offrant la possibilité aux artistes amateurs de s'exprimer. Ces événements s'adressent à un public varié albigeois et régional. L'entrée est proposée à un tarif modéré (de 6 € à 10 €).

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association Act'al pour l'organisation des Rencontres Improvisées en lui attribuant une subvention d'un montant de 2 000 € (deux mille euros).

#### **Association Arte Tango Albi**

• L'association Arte Tango Albi promeut depuis plus de dix ans le tango argentin dans le Tarn et plus particulièrement à Albi où elle propose toute l'année des manifestations autour du tango. Chaque année, l'association organise le festival Artetango afin de promouvoir la culture argentine en organisant un événement pluridisciplinaire proposant de la danse, de la musique, des expositions, des conférences, des stages, etc... Cet événement, devenu au fil des éditions un festival emblématique dans la promotion du tango argentin, rassemble un public régional et national autour de grands noms internationaux de la discipline.

Cette année, la quatorzième édition de ce festival se déroulera du 24 au 28 août 2022 dans l'enceinte de la base de loisirs de Pratgraussals (salle et ferme) et proposera des prestations musicales, une programmation de danse et des cours de tango.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association Arte Tango Albi pour l'organisation du festival Artetango en lui attribuant une subvention d'un montant de 8 600 € (huit mille six cents euros).

### **Association Christophe Mouchere**

L'association Christophe Mouchere a pour objet de promouvoir, restaurer et entretenir les orgues de la cathédrale Sainte-Cécile et de la collégiale Saint-Salvi. Elle favorise aussi la tenue de récitals et de concerts dans ces églises en partenariat avec la ville d'Albi et diverses associations.

Dans le cadre de la journée nationale des orgues, l'association proposera les 7 et 8 mai 2022 une visioconférence concertante ainsi qu'un récital d'orgue à la cathédrale Sainte-Cécile.

L'association prévoit aussi d'organiser la quatrième édition du festival d'orgue d'Albi qui se déroulera du 17 juillet au 28 août 2022 à la cathédrale Sainte-Cécile et à la collégiale Saint-Salvi et qui sera retransmise sur grand écran. Le festival comportera dix-huit récitals d'orgue dont dix concerts en public les dimanches et huit concerts retransmis en ligne de la cathédrale les mercredis. L'entrée sera gratuite avec participation libre pour tous les concerts.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association Christophe Mouchere pour l'organisation de « la journée nationale des orgues » ainsi que le festival d'orgue d'Albi en lui attribuant une subvention d'un montant total de 1 500 € (mille cinq cents euros).

### **Association Densité**

L'association Densité a pour objet de faire découvrir et de favoriser la pratique de la danse contemporaine sous toutes ses formes, notamment esthétique, ethnique, éducative et culturelle.

Durant la semaine du 14 au 18 juin 2022, l'association Densité propose d'organiser un festival de danse contemporaine dans les rues d'Albi nommé Site & Danse. Celle-ci souhaite organiser des impromptus dansés dans la ville. A trois reprises, des danseurs de l'association investiront pendant une dizaine de minutes un lieu de la ville fréquenté par les passants, en utilisant l'architecture, le mobilier urbain, etc... Cet événement est gratuit et ouvert à tous.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association Densité à l'occasion de l'organisation du festival Site & Danse en lui attribuant une subvention d'un montant de 2 500 € (deux mille cinq cents euros).

### **Association Estudiantina Albigeoise**

Créée en 1930, l'Estudiantina Albigeoise est l'un des plus anciens orchestres amateurs de la région. Composée d'une trentaine de musiciens, l'association propose un répertoire musical très varié allant de la musique populaire et folklorique à la musique classique, sans oublier des créations originales.

L'association organise chaque année un concert intitulé Écho des mandolines qui a lieu traditionnellement au mois de mai au théâtre des Lices. Gratuit et ouvert à tous, il a vocation à inciter à la pratique de la mandoline, à promouvoir cet instrument souvent méconnu et contribue à proposer une diversité de styles musicaux aux Albigeois. Pour la première fois, un ensemble musical émanant du conservatoire de Toulouse se joindra à l'orchestre local pour le concert du samedi 21 mai 2022 au théâtre des Lices.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association Estudiantina Albigeoise dans l'organisation du concert Écho des mandolines en lui attribuant une subvention d'un montant de 1 800 € (mille huit cents euros).

### **Association Flamenco pour Tous**

Créée en 1996, l'association Flamenco pour Tous a pour objet de promouvoir l'apprentissage et la pratique des danses flamencas tout en s'impliquant dans la vie sociale locale, en participant à des actions culturelles et en recueillant des fonds pour des associations à but humanitaire et caritatif.

L'association organise chaque année le festival Rencontres Albi Flamenca ainsi que la soirée solidaire un ole pour eux qui bénéficient tous deux d'un accompagnement financier de la ville d'Albi.

Cette année, le festival fête sa première décennie en proposant aux Albigeois un programme complet avec des concerts, des expositions, des projections de film, des stages de danse, un concours de guitare et aussi un bal sévillan qui clôturera les festivités. Le festival se déroule du 17 au 22 mars 2022 dans différents lieux de la ville (la Cheminée, salle Arce, le Grand Théâtre, le théâtre des Lices, la maison de quartier de Cantepau).

La soirée solidaire un ole pour eux se tiendra quant à elle le 28 mai 2022 au théâtre des Lices et aura un triple objectif : participation, implication et solidarité. Le but de cette soirée sera, comme chaque année, de récolter des fonds pour un projet solidaire d'une association d'initiative locale. Cette année, le bénéficiaire de la recette sera l'association Les chaudoudous, créée à l'hôpital d'Albi par des soignants afin d'améliorer les sort des enfants hospitalisés. Les intervenants se produisent à titre gracieux et la totalité des recettes sera reversée à l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association Flamenco pour Tous à l'occasion de l'organisation du festival Rencontres Albi Flamenca et de la soirée solidaire un ole pour tous en lui attribuant une subvention d'un montant total de 9 000 € (neuf mille euros), décomposée comme suit :

- 8 000 € (huit mille euros) pour l'organisation du festival Rencontres Albi Flamenca
- 1 000 € (mille euros) pour l'organisation de la soirée solidaire un ole pour eux

### **Association La courte échelle**

L'association La courte échelle propose depuis 2018 un évènement familial à destination du jeune public sous la forme d'un festival intitulé Les enfantillades.

La quatrième édition de ce festival, programmé du 20 au 22 mai 2022 se déroulera au parc du Castelnaud. Il proposera sept représentations de spectacles de compagnies professionnelles réparties sur trois jours, dix ateliers parents-enfants autour du cirque, la couture, les marionnettes, la customisation de skateboard ainsi qu'un bal participatif. Les tarifs des animations sont volontairement modérés (6 € tarif adulte, 4 € tarif enfant) afin que les familles puissent profiter du festival. Certaines animations seront quant à elles gratuites.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association La courte échelle à l'occasion de l'organisation du festival Les enfantillades en lui attribuant une subvention d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros).

### **Association Terre de Livres**

L'association Terre de Livres organise chaque année un salon intitulé Terralire, qui a pour but de faire découvrir les éditeurs de la région Occitanie et valoriser le dynamisme et la richesse de leurs catalogues. Il offre aussi l'occasion de rencontrer les auteurs et d'assister à de nombreuses animations, pour petits et grands : lectures, contes, expos photos, conférences, etc.

L'association prévoit d'organiser le salon Terralire les 18 et 19 juin 2022 à la salle de Pratgraussals. Ce

week-end sera ponctué de conférences, de lectures, de rencontres, d'illustrations). Cette année, l'association a mis en place un partenariat couvrira l'événement. Le parrain de cette nouvelle édition sera Jean-Pierre Audaux, écrivain toulousain renommé nationale. Le festival souhaite également s'inscrire dans le cadre du centenaire du musée Toulouse-Lautrec avec l'organisation d'un concours de nouvelles des lycéens, des ateliers d'écriture et des animations en lien avec l'œuvre de Toulouse-Lautrec. Enfin, un prix, L'œil du public, récompensera trois livres exposés au salon. Cet événement sera ouvert à tous et l'entrée sera gratuite.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter un soutien financier à l'association Terre de Livres à l'occasion de l'organisation du salon « Terralire » en lui attribuant une subvention d'un montant de 1 000 € (mille euros).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **CONSIDÉRANT**

que les projets présentés par les associations Act'al, Arte Tango Albi, Christophe Mouchereau, Densité, Estudiantina Albigeoise, Flamenco pour Tous, La courte échelle, et Terre de Livres contribuent à la politique culturelle de la ville d'Albi et que l'organisation de ces événements contribueront à la reprise de la vie culturelle,

## **APPROUVE**

l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € (deux mille euros) à l'association Act'al pour les « Rencontres improvisées »,
- 8 600 € (huit mille six cents euros) à l'association Arte Tango Albi pour le festival « Artetango »,
- 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Christophe Mouchereau pour « la journée nationale des orgues » et « le festival d'orgue d'Albi »,
- 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à l'association Densité pour le festival « Site & Danse »,
- 1 800 € (mille huit cents euros) à l'association Estudiantina Albigeoise pour les « Écho des mandolines »,
- 9 000 € (neuf mille euros) à l'association Flamenco pour Tous pour les « Rencontres Albi Flamenca » et « un ole pour eux »,
- 1 500 € (mille cinq cent euros) à l'association La courte échelle pour le festival « Les enfantillades »,
- 1 000 € (mille euros) à l'association Terre de Livres pour le salon « Terralire ».

## **PRÉCISE QUE**

- le versement des dites subventions sera réalisé en deux temps : 80 % suite à l'approbation du Conseil municipal, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.
- chacune des associations bénéficiaires a prévu d'organiser l'événement de manière dématérialisée

ou de le reporter s'il ne pouvait se tenir en présence de public sanitaire et qu'en cas de non réalisation ou de réalisation partielle de la subvention attribuée. En cas de remboursement partiel, le montant du remboursement sera calculé au prorata de la réalisation de l'objet de la subvention.

- les associations s'engagent à veiller à la bonne application et au respect des mesures sanitaires en vigueur au moment des événements,
- les associations bénéficiaires sont tenues d'apposer le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la ville sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux événements subventionnés.

## DIT QUE

les crédits seront prélevés :

- au chapitre 65 – article 6574 - fonction 30 du budget culture de l'exercice en cours, pour l'association La courte échelle,
- au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget culture de l'exercice en cours, pour les associations Arte Tango Albi, Christophe Mouchereel, Densité, Estudiantina et Flamenco pour Tous,
- au chapitre 65 – article 6574 - fonction 312 du budget culture de l'exercice en cours, pour l'association Terre de Livres,
- au chapitre 65 – article 6574 - fonction 313 du budget culture de l'exercice en cours, pour l'association Act'al.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*